

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 20 janvier 2022**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 14 janvier 2021.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, adjoints,  
Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT  
Jean-Baptiste GRANGE  
Laura LAVILANIE  
Jean Philippe DELARUE procuration à Stéphane AUZERAL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.  
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **03 janvier 2022**  
Le compte rendu du conseil municipal du **03 janvier 2022** est approuvé à l'unanimité.

**REALISATION PARCOURS PATRIMONIAL** **(06-2022)**

Monsieur le Maire rappelle le projet communal de réalisation d'un parcours patrimonial dans le centre historique du village. Il doit permettre la mise en récit, la valorisation du patrimoine riche d'ARREAU pour nos habitants et les touristes qui fréquentent notre village.  
La délibération n° 96-2021 présentait le plan de financement qui actait une demande de subvention de 65% (Région Occitanie, Département des Hautes Pyrénées).  
La mise en place de cette opération nécessite aujourd'hui l'acceptation des devis des entreprises PIC BOIS pour les panneaux et LE LOKAL Production pour l'animation du parcours par plusieurs scènes qui seront pilotées par QR code.

- Devis Pic Bois d'un montant de 11807,90 € HT,
- Devis LE LOKAL Production d'un montant de 14000,00 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'accepter les devis de PIC BOIS d'un montant de 11807,90 € HT, et le devis de LE LOKAL Production d'un montant de 14000,00 € HT
- D'inscrire la somme de 25807.90 € HT sur le budget communal 2022.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'ARREAU